

PRÉFET DE L'OISE

Direction des collectivités locales et des élections  
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

AVIS AU PUBLIC

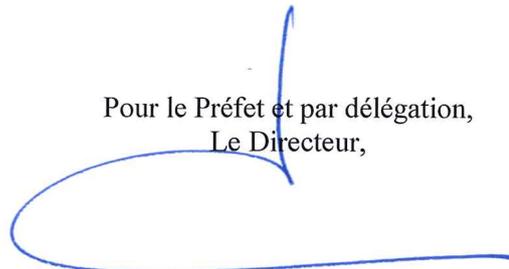
Projet de construction et d'exploitation des déviations de canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé  
DN150 et DN100 sur le territoire des communes de Creil, Saint-Leu-d'Esserent et Montataire

Maître d'ouvrage : société GRTgaz

Il est porté à la connaissance du public qu'en application de l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2018, le projet de construction et d'exploitation des déviations de canalisations de transport de gaz naturel DN150 et DN100 sur le territoire des communes de Creil, Saint-Leu-d'Esserent et Montataire, est déclaré d'utilité publique au profit de la société GRTgaz.

L'ensemble des pièces composant ce dossier pourra être consulté par les personnes intéressées dans les communes de Creil, Saint-Leu-d'Esserent et Montataire, ainsi qu'à la préfecture de l'Oise, bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, aux horaires habituels d'ouverture au public.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur,



Vincent RENON